

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 1605

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto, Mme Thillaye, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 33, substituer aux mots :

« il faudra gagner la bataille de l’attractivité, des compétences et de la fidélisation des personnels militaires et civils »

les mots :

« l’information des citoyens quant aux différentes possibilités d’engagement sera dynamisée, ainsi que la communication sur les réserves, et celles-ci seront régulièrement incluses dans les campagnes de communication du ministère des armées. »

II. – En conséquence, après la même phrase, insérer la phrase suivante :

« Il faudra aussi gagner la bataille de l’attractivité, des compétences et de la fidélisation des personnels militaires et civils. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recrutement ainsi que la gestion des ressources humaines au sein de la réserve font partie des enjeux centraux de résilience auxquels le contexte international actuel nous oblige à faire face. La loi de programmation militaire prévoit en effet d'atteindre un effectif de 100 000 réservistes à l'horizon 2030. Cet objectif implique un effort important du ministère des armées en terme de recrutement et de fidélisation des réservistes.

Le présent amendement vise donc à renforcer la mobilisation et l'engagement des citoyens en faveur de notre défense nationale. En améliorant la communication sur les réserves et en fournissant une information plus claire et plus accessible sur les différentes possibilités d'engagement dans la réserve, cette mesure contribuera à encourager les citoyens à s'engager davantage au service de la nation.